

Je suis au chômage – Quels sont les documents à remettre, et à qui les adresser ?

Pour demander des prestations de l'assurance-chômage et s'inscrire au service public de l'emploi, il s'avère nécessaire de remettre différents documents. Vous trouvez ci-après un aperçu des documents à soumettre aux organes d'exécution compétents ainsi que des indications sur la transmission de vos documents entre ces organes.



Inscription à l'office régional de placement (ORP) :

- **Attestation AVS** ou carte de l'assurance-maladie
- **Pièce d'identité officielle** (carte d'identité, passeport, permis de conduire)
- **Autorisation d'établissement ou livret pour étrangers** pour les ressortissants étrangers

Lors du premier entretien de conseil et de contrôle à l'ORP :

- **Dossier de candidature** (curriculum vitae, diplômes/certificats, certificats de travail, lettres de motivation)
- **Preuves des recherches d'emploi effectuées depuis la résiliation des rapports de travail** (contacts, postulations, entretiens d'embauche, etc.)
- **Dernier contrat de travail et lettre de résiliation des rapports de travail**
- **Formulaire PD U2**, si vous êtes citoyen d'un État de l'UE/AELE, que vous percevez déjà des prestations de l'assurance-chômage d'un tel État et que vous cherchez un emploi en Suisse

Pendant la durée de l'inscription à l'ORP :

- **Preuves des recherches d'emploi** (contacts, postulations, entretiens d'embauche, etc.)
- **En cas de maladie : certificat médical à partir du 4^e jour d'incapacité de travail** – le certificat médical est ensuite transmis à votre caisse de chômage par l'ORP

Pour le premier mois du versement des prestations par la caisse de chômage :

- **Formulaire Demande d'indemnité de chômage**, y compris les annexes
- **Copie de l'attestation d'inscription à l'ORP**
- **Formulaires Attestation de l'employeur des deux dernières années**, y compris les annexes, si vous avez travaillé pendant cette période
- **Formulaire Indications de la personne assurée**, y compris les annexes

Pendant la durée du versement des prestations par la caisse de chômage :

- **Formulaire Indications de la personne assurée**, y compris les annexes
- **Formulaire Attestation de gain intermédiaire**, y compris les annexes

Quels documents sont transmis automatiquement à la caisse de chômage par l'ORP ?

L'ORP transmet les documents suivants à votre caisse de chômage un jour après les avoir traités :

- **Certificat médical**
- **Contrat de travail**
- **Lettre de résiliation des rapports de travail**



**Vous trouvez les formulaires et d'autres informations sur www.travail.swiss,
et auprès de votre ORP ou de votre caisse de chômage.**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

ORP
OFFICE REGIONAL DE PLACEMENT



Caisse de chômage